



© SAINT-JOSEPH/ASNIÈRES



Les salles de classe ont été aménagées pour accueillir les activités du mercredi.

Un centre de loisirs à l'école

Une école qui se transforme le mercredi en centre de loisirs, c'est le choix qu'a fait Saint-Joseph, à Asnières-sur-Seine (92), depuis plus de cinq ans. Résultat : des enfants ravis, des parents soulagés, des éducateurs comblés et une attractivité augmentée.

François Husson

Lorsqu'en septembre 2014, la loi impose de faire cours le mercredi matin, Virginie Bécourt, qui dirige l'école Saint-Joseph, à Asnières-sur-Seine (92), estime que les enfants ont plutôt besoin d'une pause ce jour-là. Après une enquête auprès des parents et des équipes, qui confirme son intuition, elle tranche : pas de cours le mercredi ! L'idée lui vient alors de créer un centre de loisirs dans ses locaux. « On l'a monté dans l'urgence en juin, évoque Virginie Bécourt. Juridiquement, il fallait une déclaration Jeunesse et sports et deux directeurs de centre au vu du nombre d'inscrits. »

Ainsi, 140 enfants sur 390 écoliers le fréquentent désormais chaque semaine, par demi-journée ou journée entière, hors vacances, et les inscriptions sont définitives. À la rentrée, l'école organise un forum des associations qui permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux activités. « Musique, danse, escrime, échecs, arts plastiques... on s'adapte aux choix des enfants. La seule condition est qu'ils soient au moins huit à dix pour que l'association s'y retrouve », explique la directrice. Les locaux ont subi de légers aménagements, comme des placards dédiés au matériel du centre. Et les salles sont réaffectées selon les animations : le gymnase sert pour le théâtre, la salle de motricité

pour l'escrime, les arts plastiques ont lieu dans les classes de maternelle. Les enfants, qui passent du scolaire au péri-scolaire avec les mêmes adultes, ont pris leurs marques et retrouvent leurs éducateurs habituels.

« Le lieu est le même mais le cadre est différent, fait remarquer Daniere Roman, éducateur depuis deux ans et demi. Le règlement est plus souple au centre. On tolère certains comportements, on recadre parfois, à nous de trouver le juste milieu. »

Même lieu, mais cadre différent

Le centre de loisirs est réservé aux élèves de Saint-Joseph, car « si on l'ouvrait à d'autres enfants, on devrait embaucher », pointe Virginie Bécourt, satisfaite d'une autre conséquence de cet accueil : la plupart des personnels Ogec sont passés à plein temps. « De ce fait, nous n'avons aucun turnover », se réjouit-elle. Pour les éducateurs, c'est une aubaine. « J'ai commencé par le centre de loisirs uniquement, souligne Daniere Roman. Puis, j'ai été embauché toute la semaine. C'est une porte d'entrée pour un éducateur qui recherche quelques heures. Pour moi, cela a été un tremplin ! »

Face à une demande accrue, Saint-Joseph propose aussi depuis trois ans des activités le soir, en semaine,

entre 17h et 18h. « Ce sont des publics différents, explique la directrice. Certains ne viennent que les soirs de semaine. Cela incite les parents à choisir notre école : ils savent qu'on pourra toujours accueillir un ou deux enfants en plus quand ils rencontrent un problème d'emploi du temps. »

Virginie Bécourt, qui préside aussi le Synadec, a partagé son expérience au séminaire Prospective d'octobre dernier, à Valpré (69). « À un moment où certaines de nos écoles sont en danger du fait de la baisse de leurs effectifs, il est urgent de se réinventer. Notre tutelle salésienne nous encourage à développer dans nos murs des activités péri-éducatives, comme le jeu, le chant... Les écoles peuvent être des lieux de vie, d'accueil de personnes allophones, par exemple. Je m'inscris complètement dans cette réflexion pour l'avenir. »

► En janvier 2013, un décret relatif au temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires instaure la semaine de quatre jours et demi. Certaines mairies, dont Asnières-sur-Seine, ont pu surseoir d'un an avant d'être contraintes de l'appliquer à la rentrée 2014. Cette réforme s'est imposée aux écoles publiques alors que les écoles catholiques sont restées libres de choisir la répartition du temps de travail des élèves.